

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**

ORLÉANS MÉTROPOLÉ

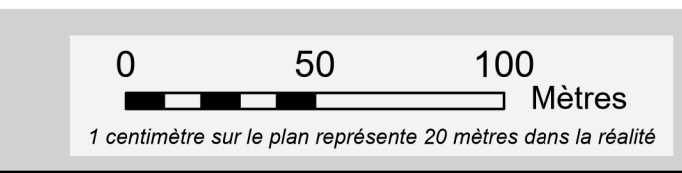
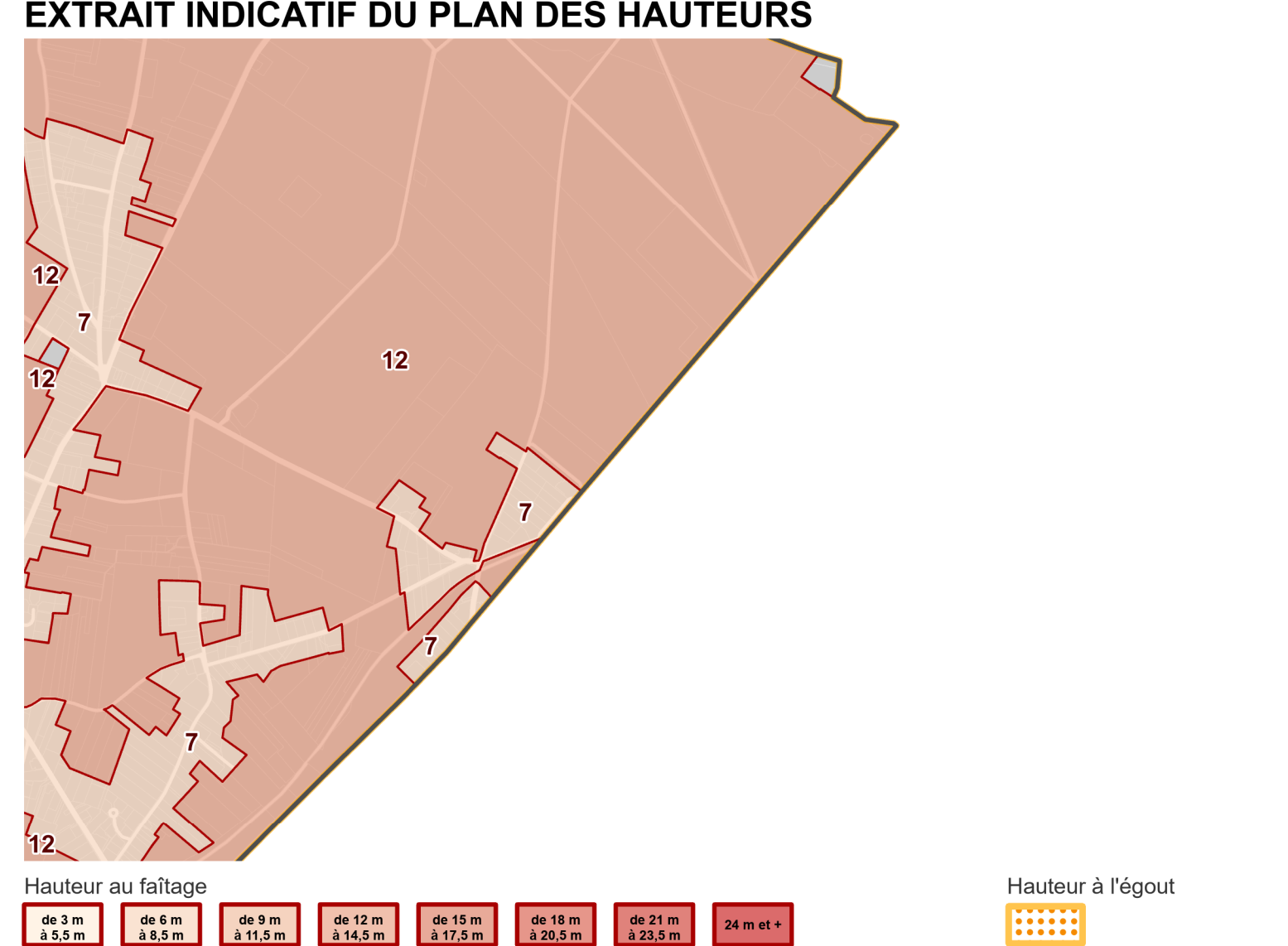
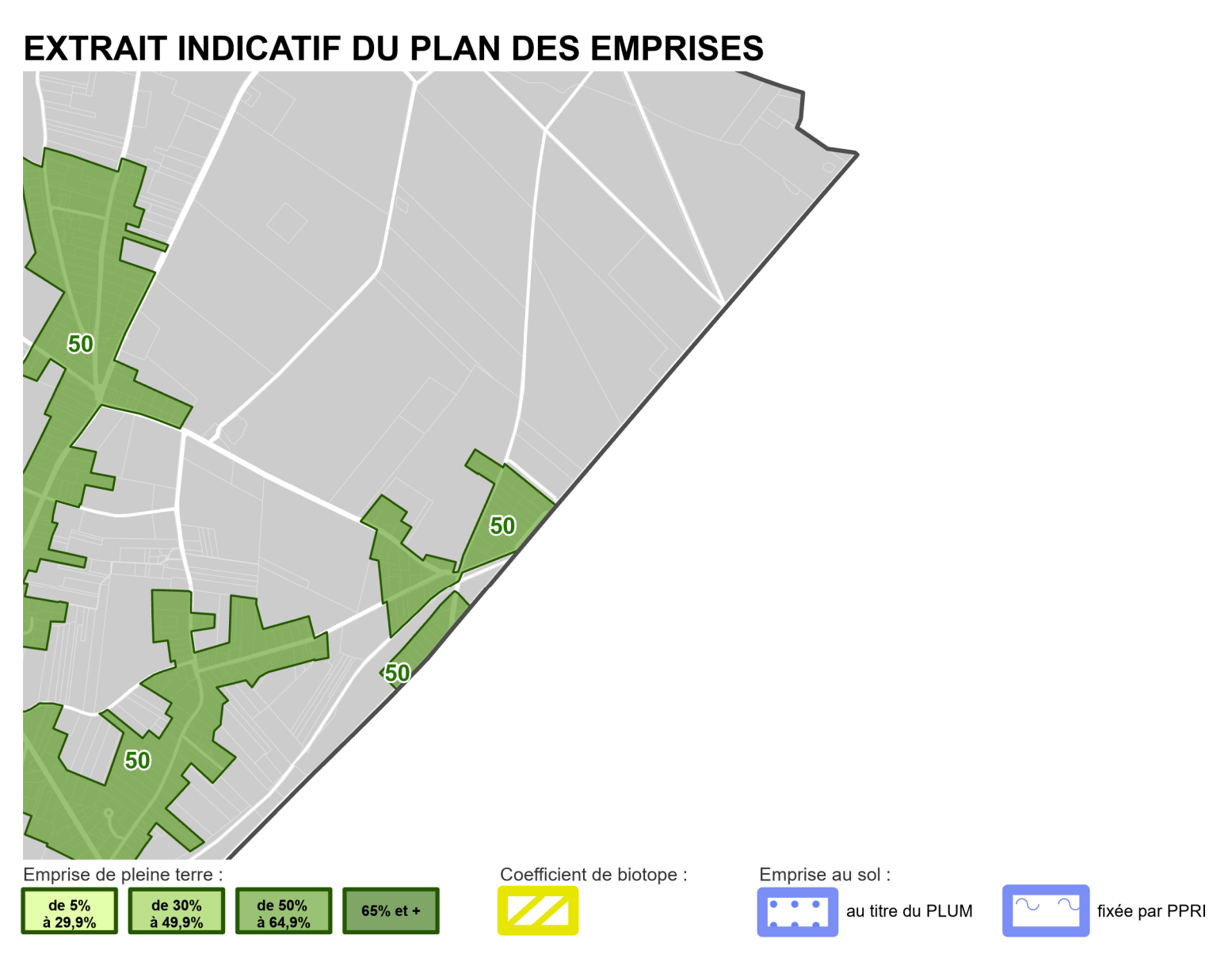
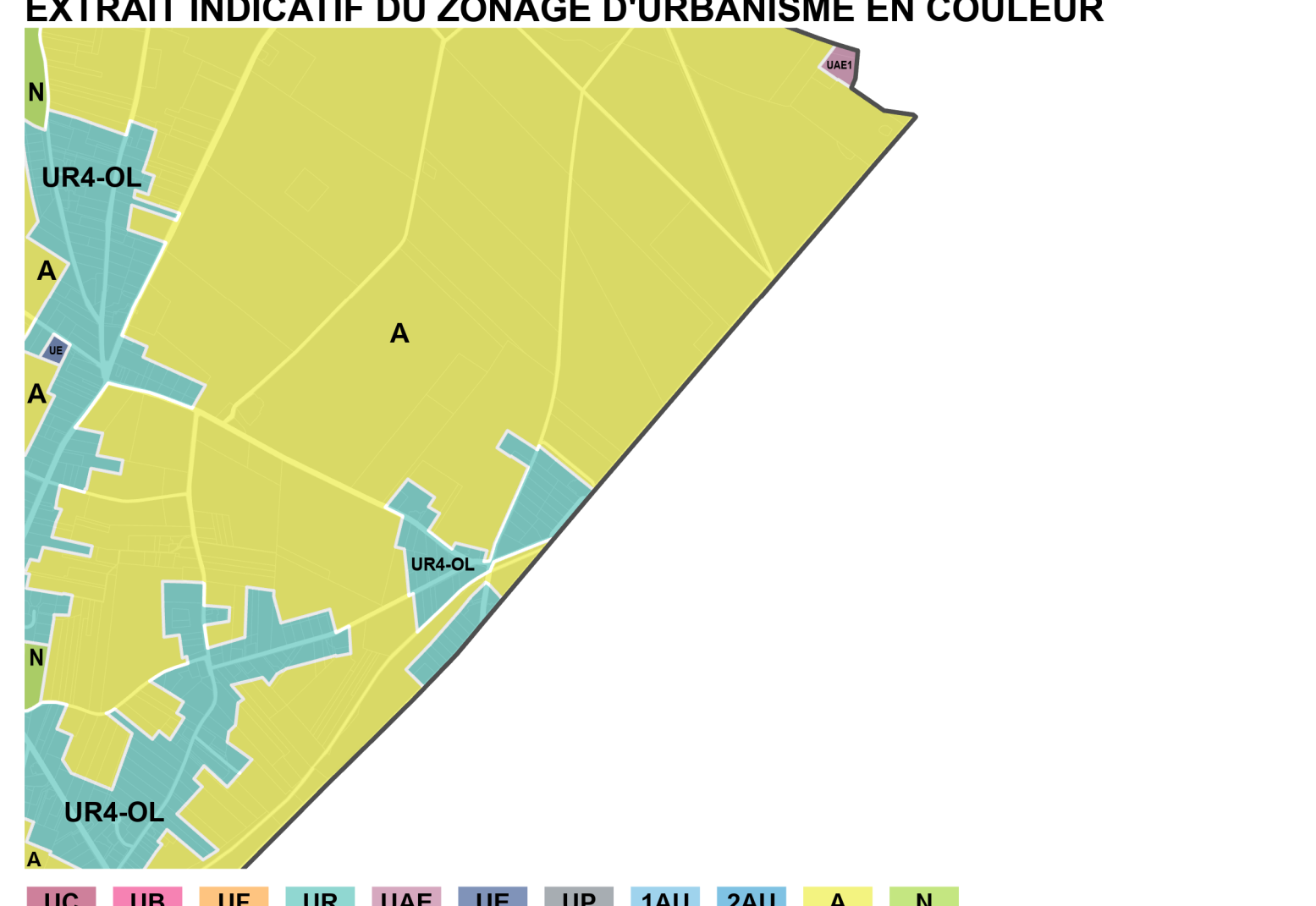
PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°21

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
 - PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
 - PLUM mis à jour par arrêté du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
 - PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> UR : zone Urbaine de Référence UC : zone Urbaine de Centre-ville UC2 : zone Urbaine de Centre-ville 2 UC3 : zone Urbaine de Centre-ville 3 UC4 : zone Urbaine de Centre-ville 4 UR : zone Urbaine de Référence UR1 : zone Urbaine de Référence 1 UR2 : zone Urbaine de Référence 2 UR3 : zone Urbaine de Référence 3 UR4 : zone Urbaine de Référence 4 UR5 : zone Urbaine de Référence 5 UR6 : zone Urbaine de Référence 6 UR7 : zone Urbaine de Référence 7 UR8 : zone Urbaine de Référence 8 UR9 : zone Urbaine de Référence 9 UR10 : zone Urbaine de Référence 10 UR11 : zone Urbaine de Référence 11 UR12 : zone Urbaine de Référence 12 UR13 : zone Urbaine de Référence 13 UR14 : zone Urbaine de Référence 14 UR15 : zone Urbaine de Référence 15 UR16 : zone Urbaine de Référence 16 UR17 : zone Urbaine de Référence 17 UR18 : zone Urbaine de Référence 18 UR19 : zone Urbaine de Référence 19 UR20 : zone Urbaine de Référence 20 UR21 : zone Urbaine de Référence 21 UR22 : zone Urbaine de Référence 22 UR23 : zone Urbaine de Référence 23 UR24 : zone Urbaine de Référence 24 UR25 : zone Urbaine de Référence 25 UR26 : zone Urbaine de Référence 26 UR27 : zone Urbaine de Référence 27 UR28 : zone Urbaine de Référence 28 UR29 : zone Urbaine de Référence 29 UR30 : zone Urbaine de Référence 30 UR31 : zone Urbaine de Référence 31 UR32 : zone Urbaine de Référence 32 UR33 : zone Urbaine de Référence 33 UR34 : zone Urbaine de Référence 34 UR35 : zone Urbaine de Référence 35 UR36 : zone Urbaine de Référence 36 UR37 : zone Urbaine de Référence 37 UR38 : zone Urbaine de Référence 38 UR39 : zone Urbaine de Référence 39 UR40 : zone Urbaine de Référence 40 UR41 : zone Urbaine de Référence 41 UR42 : zone Urbaine de Référence 42 UR43 : zone Urbaine de Référence 43 UR44 : zone Urbaine de Référence 44 UR45 : zone Urbaine de Référence 45 UR46 : zone Urbaine de Référence 46 UR47 : zone Urbaine de Référence 47 UR48 : zone Urbaine de Référence 48 UR49 : zone Urbaine de Référence 49 UR50 : zone Urbaine de Référence 50 UR51 : zone Urbaine de Référence 51 UR52 : zone Urbaine de Référence 52 UR53 : zone Urbaine de Référence 53 UR54 : zone Urbaine de Référence 54 UR55 : zone Urbaine de Référence 55 UR56 : zone Urbaine de Référence 56 UR57 : zone Urbaine de Référence 57 UR58 : zone Urbaine de Référence 58 UR59 : zone Urbaine de Référence 59 UR60 : zone Urbaine de Référence 60 UR61 : zone Urbaine de Référence 61 UR62 : zone Urbaine de Référence 62 UR63 : zone Urbaine de Référence 63 UR64 : zone Urbaine de Référence 64 UR65 : zone Urbaine de Référence 65 UR66 : zone Urbaine de Référence 66 UR67 : zone Urbaine de Référence 67 UR68 : zone Urbaine de Référence 68 UR69 : zone Urbaine de Référence 69 UR70 : zone Urbaine de Référence 70 UR71 : zone Urbaine de Référence 71 UR72 : zone Urbaine de Référence 72 UR73 : zone Urbaine de Référence 73 UR74 : zone Urbaine de Référence 74 UR75 : zone Urbaine de Référence 75 UR76 : zone Urbaine de Référence 76 UR77 : zone Urbaine de Référence 77 UR78 : zone Urbaine de Référence 78 UR79 : zone Urbaine de Référence 79 UR80 : zone Urbaine de Référence 80 UR81 : zone Urbaine de Référence 81 UR82 : zone Urbaine de Référence 82 UR83 : zone Urbaine de Référence 83 UR84 : zone Urbaine de Référence 84 UR85 : zone Urbaine de Référence 85 UR86 : zone Urbaine de Référence 86 UR87 : zone Urbaine de Référence 87 UR88 : zone Urbaine de Référence 88 UR89 : zone Urbaine de Référence 89 UR90 : zone Urbaine de Référence 90 UR91 : zone Urbaine de Référence 91 UR92 : zone Urbaine de Référence 92 UR93 : zone Urbaine de Référence 93 UR94 : zone Urbaine de Référence 94 UR95 : zone Urbaine de Référence 95 UR96 : zone Urbaine de Référence 96 UR97 : zone Urbaine de Référence 97 UR98 : zone Urbaine de Référence 98 UR99 : zone Urbaine de Référence 99 UR100 : zone Urbaine de Référence 100 	<ul style="list-style-type: none"> Cône de vue et perspective maximale Acte protégé Alignement d'arbres Parcelle agricole Boisement urbain et espace d'ornement Espace boisé classé Jardins familiaux et partagés Frange agricole ou paysagère Zone humide et d'aménagement hydraulique BBB susceptible de changer de destination Éléments non réversibles Emprise patrimoniale Emprise commerciale protégée Emprise industrielle Secteur de constructibilité limitée Secteur respectant un maximum (1) ou un maximum (2) de logements sociaux Zone non soustraite Appareillement de plus de 3 voies Secteur d'Orléans d'Aménagement et de Programmation Secteur de transports publics collectifs



Fichier par Orléans Métropole - Fiche n° 20230203